

Chancellerie d'Etat CHA Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48 www.fr.ch/cha

Fribourg, le 19 octobre 2020

Aide-mémoire

concernant l'utilisation de DeepL et d'autres logiciels de traduction en ligne au sein de l'administration cantonale fribourgeoise

Les logiciels de traduction automatique disponibles sur Internet, tels que DeepL, Google Translate, Bing Microsoft Translator, Babylon, Promt Online Translator, Systran Translate, WordLingo, etc., permettent de traduire des mots, des suites de mots, des phrases, voire des textes entiers dans plusieurs langues. Les traductions sont générées automatiquement par un programme informatique. Leur qualité est très variable. Dans le cas des services gratuits, en particulier, les textes sont en outre souvent sauvegardés par le fournisseur. Si le service est payant, il se peut que l'enregistrement soit supprimé (il faut lire attentivement les conditions générales du fournisseur).

En cas d'utilisation de DeepL ou d'autres logiciels de traduction en ligne, les règles suivantes doivent impérativement être respectées.

1. Contenu

Les logiciels de traduction en ligne n'offrent aucune garantie de confidentialité. Il faut donc être particulièrement vigilant et veiller à toujours respecter les dispositions concernant la protection des données et des informations :

- > Ne jamais traduire en ligne des textes classifiés « INTERNE », « CONFIDENTIEL » ou « SECRET ».
- > Ne jamais traduire en ligne des textes qui ne sont pas classifiés mais contiennent des informations sensibles.
- > Ne jamais traduire en ligne des textes contenant des données personnelles de toute nature.

2. Destinataire

> Pour soi : la traduction d'un texte en langue étrangère vers sa langue maternelle, à des fins de compréhension et pour son usage personnel, ne pose pas de problème pour autant que l'on respecte les aspects liés à la confidentialité. Il convient toutefois de faire preuve de circonspection : la traduction peut sembler parfaite du point de vue linguistique mais être complètement fausse du point de vue du sens. Si vous avez des doutes concernant le résultat provenant de la traduction automatique, n'hésitez pas à vous adresser à la traductrice ou au traducteur de votre Direction.

- > Si vous passez des textes ainsi traduits à des collègues, vous devez y apporter la mention « traduction automatique ».
- > Pour d'autres : les documents destinés à être publiés ou à être diffusés ou utilisés dans un contexte officiel doivent impérativement être traduits directement par un traducteur ou une traductrice (sans pré-traduction automatique).

Contact

__

Andreas Schor, traducteur chef, T +41 26 305 10 57